
**Qualité de l'eau — Dosage de certains
agents organiques de traitement des
plantes — Méthode automatisée par
développement multiple (ADM)**

*Water quality — Determination of selected organic plant-treatment
agents — Automated multiple development (AMD) technique*



PDF — Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Version française parue en 2001

Imprimé en Suisse

Sommaire

	Page
1	1
2	2
3	2
4	3
5	3
6	4
7	5
8	5
9	15
10	18
11	19
12	19
13	19

Annexes

A	20
A.1	20
A.2	20
B	22
Bibliographie.....	23

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

Dans d'autres circonstances, en particulier lorsqu'il existe une demande urgente du marché, un comité technique peut décider de publier d'autres types de documents normatifs:

- une Spécification publiquement disponible ISO (ISO/PAS) représente un accord entre les experts dans un groupe de travail ISO et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 50 % des membres votants du comité dont relève le groupe de travail;
- une Spécification technique ISO (ISO/TS) représente un accord entre les membres d'un comité technique et est acceptée pour publication si elle est approuvée par 2/3 des membres votants du comité.

Les ISO/PAS et ISO/TS font l'objet d'un nouvel examen tous les trois ans afin de décider éventuellement de leur transformation en Normes internationales.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Spécification technique peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/TS 11370 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 147, *Qualité de l'eau*, sous-comité SC 2, *Méthodes physiques, chimiques et biochimiques*.

Les annexes A et B de la présente Spécification technique sont données uniquement à titre d'information.

Qualité de l'eau — Dosage de certains agents organiques de traitement des plantes — Méthode automatisée par développement multiple (ADM)

1 Domaine d'application

La méthode décrite dans la présente Spécification technique est applicable au dosage de certains agents de traitement des plantes et de certains de leurs principaux produits de dégradation (métabolites) dans l'eau destinée à la consommation humaine pour une concentration limite validée supérieure à environ 0,05 µg/l (voir des exemples au Tableau 1). La méthode peut être étendue à d'autres types de substances et à l'eau souterraine, sous réserve que la méthode soit validée pour chaque cas particulier.

Le choix des agents de traitement des plantes et des principaux produits de dégradation figurant au Tableau 1 et au Tableau A.2 a été arrêté en fonction des connaissances acquises au moment de l'essai interlaboratoires (1992). Des données relatives à d'autres substances sont données dans l'annexe A.

Tableau 1 — Agents de traitement des plantes qu'il est possible de déterminer par la présente méthode

Nom	Formule moléculaire	N° CAS ^a	Masse molaire g/mol	Pic dans Figure n°						
				1	2	3	4	5	6	7
Alachlore ^b	C ₁₄ H ₂ OCINO ₂	015972-60-8	269,8	6				6		
Atrazine	C ₈ H ₁₄ CIN ₅	001912-24-9	215,7	2				4		
Chlorfenvinphos ^b	C ₁₂ H ₁₄ Cl ₃ O ₄ P	000470-90-6	359,6	5				3		
Chlortoluron ^b	C ₁₀ H ₁₃ CIN ₂ O	015545-48-9	212,7	1						3
Cyanazine ^b	C ₉ H ₁₃ CIN ₆	021725-46-2	240,7				1			4
2,4-D	C ₈ H ₆ Cl ₂ O ₃	000094-75-7	221,0	4				1		
MCPA ^b	C ₉ H ₉ ClO ₃	000094-74-6	200,6				2	2		
Métazachlore	C ₁₄ H ₁₆ CIN ₃ O	067129-08-2	277,8			3				5
Métabromuron	C ₉ H ₁₁ BrN ₂ O ₂	003060-89-7	259,1			5				6
Métolachlore ^b	C ₁₅ H ₂₂ CINO ₂	051218-45-2	283,8			4				7
Métoxuron	C ₁₀ H ₁₃ CIN ₂ O ₂	019937-59-8	228,7			1				1
Monuron ^b	C ₉ H ₁₁ CIN ₂ O	000150-68-5	198,7			2				2
Parathion ^b	C ₁₀ H ₁₄ NO ₅ PS	000056-38-2	291,3	7				7		
Pendiméthaline	C ₁₃ H ₁₉ N ₃ O ₄	040487-42-1	281,3		6					6
Propazine ^b	C ₉ H ₁₆ CIN ₅	000139-40-2	229,7	3				5		
Sébuthylazine ^b	C ₉ H ₁₆ CIN ₅	007286-69-3	229,7		2					3
Simazine	C ₇ H ₁₂ CIN ₅	000122-34-9	201,7		1					2
2,4,5-T ^b	C ₈ H ₅ Cl ₃ O ₃	000093-76-5	255,5		4					1
Terbutylazine ^b	C ₉ H ₁₆ CIN ₅	005915-41-3	229,7		3					4
Trifluraline ^b	C ₁₃ H ₁₆ F ₃ N ₃ O ₄	001582-09-8	335,3	8				8		
Vinclozoline ^b	C ₁₂ H ₉ Cl ₂ NO ₃	050471-44-8	286,1		5					5

^a N° CAS: Numéro de registre dans le Chemical Abstracts.

^b Non inclus dans les données de fidélité (Tableau A.2).